



TROPHEE LABEL D'OR FFC

2009

REGLEMENT

Article 1 - ORGANISATION

Le **TROPHÉE LABEL D'OR FFC** par points portera sur 20 épreuves cyclosporatives nationales ou internationales, inscrites au calendrier FFC.

Pour être prises en compte, ces épreuves devront également répondre pleinement au cahier des charges d'organisation des cyclosporatives.

Le parcours retenu pour le Trophée Label d'Or sera toujours le **Grand Parcours de référence** de la Cyclosporative, sauf dérogation spéciale.

Une épreuve supplémentaire, la Belle Martinique, est inscrite au programme mais ne comptera pas pour le classement général du Trophée qui sera clos après la Cyclauto78.

Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Trophée est ouvert à toutes et tous licenciés ou non licenciés à la FFC :

- 2.1 Aux licencié(e)s majeurs possédant une licence délivrée par la FFC comportant l'indication "**certificat médical OUI**"
- 2.2 Aux licencié(e)s majeurs possédant une licence de non compétition délivrée par la FFC (**ne comportant pas l'indication certificat médical**), sur présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins de 1 an.
- 2.3 Aux licencié(e)s majeurs possédant une licence délivrée d'une par les Fédérations affinitaires (UFOLEP, FSGT) et d'autre par par la FFTri, dès lors que ces licences permettent la pratique du cyclisme de compétition.
- 2.4 Aux licencié(e)s majeurs de la FFHandisport possédant une licence délivrée par la FFC avec l'aval du médecin de la région d'appartenance conformément à la convention existant entre les deux fédérations.
- 2.5 Aux majeurs non licencié(e)s ou titulaires d'une licence FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme) sur **présentation obligatoire** d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins de 1 an.
- 2.6 Aux licenciés majeurs des fédérations des pays étrangers sur **présentation obligatoire** d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de l'année en cours.
- 2.7 Les moins de 18 ans licenciés ou non, ne sont pas pris en compte dans le Classement général du Trophée.
Ils peuvent néanmoins participer aux épreuves selon les mêmes exigences que les majeurs en termes de certificat médical, **sous réserve de** l'accord des organisateurs concernés et de la présentation d'une autorisation parentale :
 - pour les 17 ans (Juniors) sur les parcours de **120 kms maximum**.
 - pour les 15 -16ans (Cadets) sur les parcours de la distance de **80kms maximum**.
- 2.8 Les licenciés des catégories « **Elite Professionnel** », peuvent prendre part aux épreuves du Trophée Label d'Or FFC, mais ne seront pas pris en compte dans le classement du trophée. Les organisateurs peuvent néanmoins décider à leur convenance de leur établir un classement spécifique dans le cadre de leur épreuve.
- 2.9 **Rappel des dispositions réglementaires liées à la participation des coureurs « Elite Professionnel » dans les épreuves Cyclosporatives**
Les coureurs sous contrat avec une équipe « **Pro-Tour** », « **Continental Professionnelle** » ou « **Continental** » ne pourront participer qu'aux épreuves inscrites aux calendriers FFC et UCI à raison de 3 coureurs au maximum par épreuve et à condition qu'elles ne se disputent pas la veille ou le jour d'une épreuve pro-tour, hors classe ou de classe 1.

Cette participation n'est possible qu'avec l'accord des responsables des équipe(s) professionnelle(s) concernée(s).

Article 3 – MODALITES DE CLASSEMENT

3.1 Catégories retenues :

Elles seront au nombre de 10, réparties comme suit :

Dames		Hommes	
Catégorie	Age	Catégorie	Age
W1	18 à 39 ans	A	18 à 29 ans
W2	40 à 49 ans	B	30 à 39 ans
W3	50 ans et +	C	40 à 49 ans
		D	50 à 59 ans
		E	60 ans et plus
		Z	Amateurs 1ere et 2 ^{ème} catégorie

L'âge de chacun est déterminé par rapport à l'année de naissance sauf les 18 ans dont l'âge doit être révolu.

Il est recommandé aux organisateurs d'opter pour cette répartition de catégories dans le cadre de leur épreuve, dans le but d'une homogénéité souhaitable en termes de communication et de valeur sportive.

3.2 Attribution des points:

Les points, par catégorie, seront attribués de la manière suivante:

- 100 points au premier
- 99 points au second et ainsi de suite (de point en point) jusqu'au 81^{ème} qui marquera 20 points.

Tous les autres concurrents suivants, finissant l'épreuve, se verront attribuer 20 points également.

Le classement général final du **TROPHÉE LABEL D'OR FFC** prendra en considération pour chaque catégorie, l'addition des 6 meilleurs résultats points acquis dans les épreuves retenues, cf. article 4 ci-après.

Seuls les participants ayant terminé au moins 3 épreuves, peuvent figurer sur un podium du classement général final.

Les ex aequo seront départagés au bénéfice de l'âge, celui du plus âgé sera prépondérant.

3.3 Points Bonus :

Dans le but de valoriser la fidélité au **TROPHEE LABEL D'OR FFC**, les **points BONUS** suivants seront attribués à partir de la 2^{ème} épreuve disputée par chaque concurrent, selon le barème suivant :

- **2 épreuves : 20 points**
- **3 épreuves : 45 points**
- **4 épreuves : 70 points**
- **5 épreuves : 95 points**
- **6 épreuves : 120 points**
- **7 épreuves : SUPER BONUS > 150 points**

Article 4 – LISTE DES EPREUVES RETENUES

4 avril	La Ronde du Petit Sablé.	Pays de Loire
19 avril	La Look	Bourgogne
26 avril	La Scott - 1000 Bosses.	Rhône Alpes
3 mai	La Blé d'Or.	Orléanais
10 mai	L'Hutchinson Open Tour	Orléanais
16 mai	La Michel Grain.	Poitou Charentes
24 mai	La Luis Ocana	Aquitaine
31 mai	Les Boucles du Verdon.	Provence

6 juin	La Claudio Chiappucci	Bourgogne
14 juin	La Midi Libre Cycl'Aigoual.	Languedoc
14 juin	La Time Megève Mont Blanc	Rhône Alpes
20 juin	La Bernard Hinault.	Bretagne
27 juin	L'Ariégeoise.	Midi Pyrénées
4 juillet	La Marmotte.	Rhône Alpes
16 août	L'Etape Sanfloraine	Auvergne
23 août	La Louis Pasteur	Franche Comté
29 août	Le Chti Bike Tour	Nord Pas de Calais
6 septembre	La Lapébie.	Midi Pyrénées
13 septembre	Les Bosses du 13.	Provence
20 septembre	La Cyclauto	Ile de France

Epreuve Invitée

11 novembre	La Belle Martinique.	Martinique
-------------	----------------------	------------

Article 5 - LES RECOMPENSES

Les 3 premiers de chaque catégorie au classement général final seront récompensés. La proclamation officielle des résultats aura lieu après la dernière épreuve du Trophée comptant pour le classement.

Les récompenses seront remises aux lauréats ou à leurs représentants lors d'une réception organisée après la saison.

Le cadre et les modalités de cette réception seront communiqués ultérieurement.

Article 6 - GESTION DU TROPHEE.

La gestion du Trophée sera assurée par la FFC avec notamment l'élaboration du calendrier, le suivi du classement général provisoire et final du Trophée et la coordination des différents efforts de promotion. Le classement provisoire ainsi que celui de chaque épreuve seront affichés sur le site www.ffc.fr et sur le site partenaire www.cyclismepourtous.com

Toute réclamation concernant les classements devra intervenir avant le 15 septembre 2009.

Article 7 - PROMOTION

Les organisateurs de ces épreuves seront les seuls à pouvoir utiliser dans leur communication le label et la mention "TROPHÉE LABEL D'OR FFC".

Article 8 – CRITERES QUALITATIFS DES EPREUVES DU TROPHEE

Chaque saison, les épreuves du Trophée, ainsi que les prétendantes, seront évaluées à l'aide d'une grille audit.

Les évaluations seront réalisées par un représentant désigné par la FFC. Les frais relatifs à cette évaluation, déplacement, hébergement, sont à la charge de l'organisateur.

La sélection des épreuves pour l'année suivante se fera sur candidature et en fonction des évaluations établies.

Pour intégrer le Trophée, l'épreuve devra avoir figuré au moins 1 an au calendrier Fédéral et avoir regroupé (tous parcours confondus) un minimum de 500 participants sachant que le dépôt de candidature devra être fait suffisamment à temps pour permettre son évaluation.

Un processus de Montée/Descente est appliqué en fonction des conclusions des tableaux d'évaluation, les 2 épreuves les plus faibles peuvent quitter le Trophée Label d'Or au profit de 2 épreuves candidates ayant fait l'objet d'évaluations plus valorisantes, toutefois ce processus tient également tenir compte des critères géographiques et de la notoriété des épreuves concernées.

Une épreuve « descendante » pourra réintégrer le Trophée lors d'une édition future, toujours sur la base des tableaux d'évaluations et dans la mesure où l'organisateur en fera la demande.

Trophée Label d'Or 2009. Le Règlement Officiel.